

## Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts  Simple question: Alexandre Rydlo, Alexandre Rydlo			

## Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	3.	<p>(256) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD no2) - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2016 - d'investissement pour l'année 2016 et plan 2017-2020 et Rapport du CE - sur le Programme de législature 2012-2017 - sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement et EMPL modifiant la loi du 04.07.00 (LI) - modifiant la loi du 05.12.78 (LPFES) - modifiant la loi du 10.02.?? (LAIH) - modifiant la loi du 18.11.35 (LEFI) - modifiant la loi du 11.02.70 (LOCE) - modifiant la loi du 31.05.05 (LEAE) - modifiant la loi du 25.06.96 (LVLAMal) - modifiant la loi du 24.01.06 (LAPRAMS) - modifiant la loi du 09.11.10 (LHPS) et la loi du 01.07.14 (LAEF) - modifiant la loi du 29.11.61 (AF) - modifiant la loi du 12.09.84 (LLP) et EMPD - fixant, pour l'exercice 2016, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat peut accorder à la CEESV - fixant, pour l'exercice 2016, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12.06.07 sur la LADE - fixant, pour l'exercice 2016 le montant maximum des garanties que le CE peut octroyer au nom de l'Etat pr les emprunts contractés - par des établissements sanitaires privés - par des établissements socio-éducatifs - par les institutions socio-éducatives - reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements - fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la FAJE pr la période d'août 2016 à juillet 2017 - accordant au CE un crédit add. de CHF 1'890'000.-- au crédit d'ouvrage destiné à financer l'agrandis. du Centre d'enseign. postobligatoire de Nyon pr l'acquisition du bien-fonds No 536 et Rapp du CE sur le postulat P.-A. Pernoud (5_POS_144) - sur la motion G.-P. Bolay (15_POS_100) et Rép. du CE à la question G. Schaller (5_QUE_030(1er débat))</p> <p>(1er débat, suite des débats) : Budget de fonctionnement (nb : Service Publié = SP, Rubrique budgétaire = RB) : DTE : SP 043 accepté. SP 003 accepté. SP 009 accepté. DFJC : SP 010 accepté. SP 011, RB 3090.2, amdt Oran (+20'000) retiré. SP 011 accepté. SP 012, RB 3020, amdt Oran (+1'000'000) refusé à une très large majorité ; RB 3170.3, amdt Despot (-720'000) retiré; RB 3170.9, amdt Despot (-1'080'000) retiré. SP 012 accepté. SP 013</p>	DFIRE.	Buffat M.	

## Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi

accepté. SP 014, RB 3020, amdt Oran refusé à une très large majorité. SP 014 accepté. SP 015 accepté. SP 016 accepté. SP 017 accepté. SP 018 accepté. SP 019, RB 3637, amdt Jaquet-Berger (+2'000'000) retiré. SP 019 accepté.  
 DIS : SP 020 accepté. SP 022, RB 3010, amdt Jaquet-Berger (+1'000'000) refusé à une large majorité. SP 022 accepté. SP 021 accepté. SP 004, RB 3101, amdt COFIN (-150'000) accepté à l'unanimité. SP 004 amendé accepté. SP 002 accepté. SP 024, RB 3636, amdt Dolivo (+1'400'000) refusé à une très large majorité. SP 024 accepté. SP 025 accepté. SP 026 accepté.  
 DSAS : SP 027 accepté. SP 028 accepté. SP 029 accepté. SP 030 accepté. SP 31 accepté. SP 032 accepté. SP 033 accepté. SP 034 accepté. SP 035 accepté. SP 036 accepté. SP 037 accepté. SP 064 accepté. SP 050 accepté. SP 056 accepté.  
 DECS : SP 039 accepté. SP 040, RB 3010, amdt Dolivo (+240'000) refusé à une très large majorité ; RB 3636, amdt Dolivo (+2'000'000) refusé à une large majorité. SP 040 accepté. SP 041 accepté. SP 042 accepté. SP 023, RB 3135.1, amdt Dolivo (-2'070'000) refusé à une large majorité ; RB 3135.3, amdt Voiblet (-400'000) refusé à une large majorité ; RB 3612, amdt Dolivo (+125'000) refusé par 27 oui, 61 non, 19 abstentions ; RB 3636 ; amdt Dolivo (+250'000) refusé à une large majorité. SP 023 accepté. SP 044 accepté.  
 DIRH : SP 045, RB 3636, amdt Dolivo (+5'000'000) refusé à une très large majorité. SP 045 accepté. SP 046, RB 3101.3, amdt Ducommun (+100'000) refusé à une large majorité ; RB 3141, amdt Rapaz (+100'000) refusé à une large majorité. SP 046 accepté. SP 047 accepté. SP 054, RB 3090, amdt Dolivo (+250'000) refusé à une large majorité. SP 054 accepté.  
 DFIRE : SP 051 accepté. SP 052, RB 3010, amdt Dolivo refusé à une large majorité. SP 052 accepté. SP 053 accepté. SP 048, RB 3010, amdt Epars (+60'000) refusé par 36 oui, 57 non et 14 abstentions. SP 048 accepté. SP 059 accepté.  
 OJV : SP 057 accepté.  
 SGC : SP 058 accepté.

## Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	4.	(230) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Valérie Schwaar et consorts au nom de la Commission de gestion - Anticiper : maître-mot en vue des futurs investissements importants du canton  Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du Conseil d'Etat) sont acceptées à l'unanimité.	DFIRE.	Schwaar V.	
TRAITE	5.	(15_INT_379) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Le Conseil d'Etat est-il décidé à favoriser l'attractivité de notre canton ?	DFIRE.		
TRAITE	6.	(15_INT_368) Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste - Toit du nouveau Parlement : quelle exemplarité ?	DFIRE		
TRAITE	7.	(15_INT_424) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexandre Berthoud et consorts - Projet de loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles - comment le Canton de Vaud se prépare-t-il à la modification du cadre législatif ?	DFIRE.		
RENV-T	8.	(15_POS_150) Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Pour un dispositif alerte enlèvement efficace (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Objet renvoyé en raison de l'absence de la postulante.			08/12/2015
RENV-COM	9.	(15_POS_149) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins 20 députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	10.	(15_MOT_077) Motion Lena Lio et consorts - Pour des subventions cantonales respectueuses de l'égalité entre les femmes et les hommes (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			

## Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	11.	(257) Exposé des motifs et projet de loi modifiant l'art. 19 al.2 LEDP et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Golaz « Pour réduire le délai entre l'élection générale et l'entrée en fonction des nouveaux élus » (12_POS_001)(1er débat)  (1er débat) : entrée en matière acceptée. Art. 19 accepté. Fin du 1er débat.	DIS.	Tosato O.	
RENV-T	12.	(15_MOT_068) Motion Jean-François Cachin et consorts - oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants	DIS	Chapalay A.	08/12/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :